



Monceau Générale Assurances

Rapport annuel 2021





5 Conseil d'administration et Direction générale

6 Rapport du conseil d'administration

13 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

18 Compte de résultat

20 Bilan

22 Annexe aux comptes 2021

46 Résolutions prises par l'assemblée générale du 16 juin 2022

48 Rapport du commissaire aux comptes



Conseil d'administration

à compter du 16 juin 2022

Président	Marc Billaud
Vice-Président	Hubert-Louis Vuitton
Secrétaire	Dominique Vigneron
Administrateurs	Capma & Capmi représentée par Paul Tassel Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Philippe Charté Jean-Pierre Thiolat , Président honoraire François Cochet Michel Cornet Gilles Boezennec Dominique Vigneron René Vandamme

Direction Générale

Directeur général	Jérôme Sennelier
Directeur général délégué	Katrien Vanden Bulcke
Directeur général délégué	Christophe Gibaud

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 16 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans un contexte de reprise de l'activité économique, l'entreprise a retrouvé des paramètres techniques à des niveaux comparables à la période d'avant crise sanitaire. L'année 2021 est marquée par une augmentation des charges de sinistre supérieure à l'augmentation des primes, combinée à une occurrence de plusieurs sinistres graves et au rechargement de certains sinistres antérieurs. Ce sont les brillants résultats de la gestion financière qui permettent d'afficher un bénéfice important au terme de l'exercice. Les fonds propres de l'entreprise sortent renforcés de cette année.

Les principes directeurs de la gestion financière sont restés inchangés, malgré une mise en œuvre contrainte par les règles de solvabilité

Protéger les actifs contre un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme est, depuis 2010, au centre des préoccupations de la direction financière pour les portefeuilles qui lui sont confiés en gestion. Ce scénario aurait, si l'on n'y prenait pas garde, les effets les plus dévastateurs sur les avoirs des sociétés, porteuses d'engagement de très longs termes. Ces considérations, longtemps ignorées par la majorité des investisseurs, sont revenues au centre des préoccupations de l'année 2021, en particulier du fait du renchérissement du prix des matières premières et des déséquilibres résultant de la désorganisation des chaînes logistiques induite par la Covid 19. Et les remous provoqués par la crise en Ukraine contribueront probablement à aggraver cette situation pour de nombreux biens, au-delà de ce que l'on peut observer pour l'énergie et les matières premières, industrielles et alimentaires...

La recherche d'une protection contre l'inflation, amorcée avec l'acquisition des premières OAT indexées en 1999-2000, s'est amplifiée depuis, et, pour limiter l'exposition aux risques souverains de la zone euro, les investissements en actifs réels, au premier rang desquels les biens immobiliers, sont systématiquement privilégiés. Pour autant que le risque de vacance des biens puisse être contenu, de tels actifs apportent sur le long terme une protection contre l'érosion monétaire grâce aux mécanismes d'indexation des loyers prévus dans la quasi-totalité des baux.

La politique d'acquisitions immobilières, active dès le début des années 2000, concentrée sur des immeubles de bureaux en évitant le secteur résidentiel, moins rentable et administré, reste soutenue et s'est diversifiée sur le plan géographique. L'entreprise y participe en souscrivant aux émissions obligataires permettant de financer ces acquisitions. (Cf. infra).

Complétant les expositions en obligations convertibles, privilégiées de longue date, mais réduites depuis 3 ans, les portefeuilles d'actions, principalement européennes, ont été régulièrement renforcés.

En outre, la décision était prise d'acquérir des stocks d'or physique, démarche rendue possible grâce à la création d'un fonds spécialisé. Avec l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité 2, l'interdiction de détenir de l'or physique en représentation des engagements techniques des entreprises d'assurance a disparu, posant la question de l'intérêt de détenir des parts d'un fonds dont le coût de fonctionnement dépasse de beaucoup celui d'une détention directe et d'un dépôt dans les coffres d'une banque spécialisée.

Enfin, se protéger contre un scénario de poussées inflationnistes et de tensions sur les taux longs conduit logiquement à se désintéresser des obligations longues à taux fixes, à l'exception de celles émises par les entités, filiales de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Luxembourg, afin de financer les opérations immobilières.

Tels sont les principes directeurs de la politique financière mise en œuvre ces dernières années pour les sociétés du groupe, qui ont contribué à forger des portefeuilles au profil atypique, marqués par une forte exposition aux actions et aux biens immobiliers, sensiblement plus importante que celle observée dans le secteur professionnel, laissant une place réduite aux actifs obligataires, qui composaient voici une vingtaine d'années l'essentiel des portefeuilles des assureurs.

La gestion financière de Monceau Générale Assurances, développée sous la responsabilité de son conseil d'administration, s'inscrit dans ce même cadre. Remarque doit cependant être faite que, du fait de la taille réduite du portefeuille d'actifs et des impératifs de développement et d'image dans sa zone traditionnelle de chalandise, l'entreprise ne participe pas au capital des sociétés civiles immobilières du groupe. Elle concentre ses investissements immobiliers sur l'acquisition et l'entretien d'un réseau d'une trentaine de boutiques loués aux agents généraux, investissements dont la rentabilité financière n'est pas assurée en raison des cessions intervenues en deçà du prix de revient, travaux d'aménagement et de mise en conformité compris. Elle paraît aujourd'hui devoir être plus sélective, voire gelée.

Les marchés financiers ont évolué très favorablement tandis que les marchés de taux amorçaient le rebond espéré

Au 31 décembre 2021, le portefeuille, avec un encours sous gestion de 152 millions, est composé d'actions pour 34 %, d'obligations vives pour 27 % et de liquidités pour 29 %, proportion gonflée par la cession intervenue en fin d'année de la participation jusqu'alors détenue dans Monceau Retraite & Épargne. Les biens immobiliers (4 %), l'or (2 %) et les obligations convertibles (4 %) représentent le solde.

Les aménagements opérés en 2021 ont été dictés par le souci d'atténuer les effets de la directive solvabilité 2 qui pénalisent lourdement des portefeuilles ainsi élaborés, ce qui a conduit à donner aux produits de taux une importance qu'ils avaient perdue, permettant de conforter les revenus courants futurs tout en allégeant les besoins de marge à constituer. Ils ont consisté à :

- réduire à nouveau les encours investis en actions, de 9 millions, cessions plus que compensées par la progression des marchés ;
- réduire également, de 6 millions, la place laissée aux obligations convertibles, qui, trop guidées par le niveau des taux d'intérêt, n'offrent pas les meilleures perspectives ;
- accroître le portefeuille d'obligations vives, de près de 19 millions, souveraines indexées mais surtout privées, notamment en participant aux émissions à taux fixe qui financent la politique d'acquisitions immobilières de la Mutuelle Centrale de Réassurance à Luxembourg (cf. détail en annexe) ;
- céder la participation détenue dans Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance, opération qui a procuré une trésorerie de 19 millions, sans compter le complément de prix de près de 4 millions encaissé en mars 2022.

Il est clair qu'en terme de perspectives de rendement futurs, ces mouvements marquent un recul par rapport à la situation précédente, qui laissait une place plus importante aux actions (lesquelles ont représentés jusqu'à 53 % des encours en 2017), et moindre aux produits de taux, qui rapportent peu et ne présentent guère de perspectives de revalorisation. Mais les besoins de marge de solvabilité l'imposent, aggravés qu'ils sont par la médiocrité des résultats techniques.

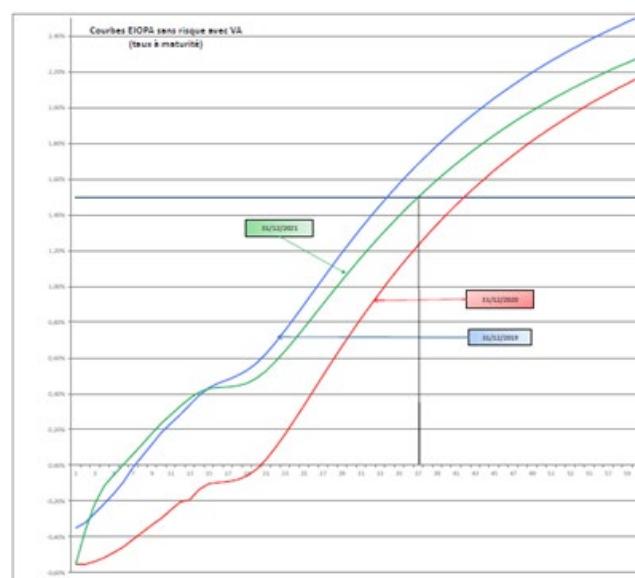
Le maintien structurel d'une poche importante de liquidités permet de faire face à la survenue d'une crise de marché, toujours possible, tout en permettant de contenir l'évolution du ratio de couverture de la marge de solvabilité. Le montant atteint par le niveau des disponibilités ouvre des perspectives, pouvant permettre de saisir les opportunités à même de contribuer à la création de richesse, dans un contexte de remontée des taux d'intérêts de long terme et des niveaux d'inflation.

Tout au long de l'année, les marchés d'actions d'Europe et des États-Unis ont continûment progressé, prolongeant les tendances haussières amorcées en novembre 2020, **propulsant les indices à des niveaux sur lesquels nul n'aurait parié**. Les quelques à-coups comme celui enregistré le 26 novembre, qui avaient suscité nombre de commentaires catastrophistes, ont été rapidement compensés. S'il ne s'agit probablement pas de l'indicateur le plus représentatif de la composition du portefeuille, les variations enregistrées par l'indice CAC 40 illustrent ces évolutions de marché des trois dernières années.



Dans ce contexte favorable, le portefeuille a évidemment bénéficié de la montée des marchés. Mais surtout, tout comme en 2020, sa valeur a progressé grâce aux remarquables performances des gérants choisis pour la gestion des portefeuilles.

S'agissant des marchés de taux d'intérêt, les analyses développées dans le cadre de la préparation de l'Orsa concluaient à une probable tension sur les taux. Ce phénomène a été effectivement observé, avec des déformations plus importantes sur les échéances inférieures à 18 ans, ainsi qu'il apparaît sur le graphique ci-dessous, retraçant l'évolution de cette courbe depuis les inventaires 2019 et 2020.



Logiquement, une telle évolution, significative (les taux à 10 ans progressent de 60 centimes), se traduit par une baisse sensible de la valeur des portefeuilles obligataires.

Elle a en revanche des effets favorables sur le niveau des provisions techniques économiques, actualisées avec ces taux d'intérêt, et partant, contribue à bonifier le taux de couverture de la marge de solvabilité. Elle a en outre bénéficié à Monceau Retraite & Épargne, qui a pu reprendre la totalité des provisions pour risques constituées en 2019 et 2020, bonifiant de façon significative le prix fixé pour la cession à la Mutuelle Centrale de Réassurance de la participation détenue par Monceau Générale Assurances.

Bénéficiaire des choix d'allocation et de cette conjoncture, la gestion financière a produit de brillants résultats, contribuant aux excédents affichés pour l'exercice 2021

Au total, la valeur du portefeuille géré a très fortement progressé durant l'exercice, d'un peu plus de 29 millions, en particulier du fait de la progression de la valeur de la participation dans Monceau Retraite & Épargne. Cette création de richesses alimente le compte de résultat et bonifie les éléments constitutifs de marge de solvabilité.

Aussi, les produits financiers de l'exercice, nets de charges, s'affichent-ils à 18,6 millions, au lieu de 2,7 millions en 2020. Les plus-values nettes réalisées, soit 18,4 millions, qui en composent la quasi-totalité, ont pour l'essentiel deux origines :

- la transformation, à la fin d'octobre, du fonds Monceau Global Sélection géré par Varenne Capital en une Sicav de droit luxembourgeois, également gérée par Varenne Capital. Cette opération a conduit à céder l'intégralité des parts détenues dans le fonds pour souscrire des parts de la Sicav Monceau Global Sélection. Elle s'est traduite par l'enregistrement d'un volume de plus-values d'environ 4,6 millions ;
- la cession de la participation dans Monceau Retraite & Épargne, qui a contribué aux résultats pour un montant proche de 11 millions.

Malgré l'importance de ce programme de réalisation de plus-values, le stock laissé à l'état de réserve au 31 décembre 2021 dépasse 8,5 millions, supérieur au montant de 5,1 millions présent au 31 décembre 2020. Exprimé autrement, par rapport à la valeur du portefeuille du 31 décembre 2020, l'exercice 2021 permet d'afficher une performance financière de 17,5 %.

Après une année 2020 atypique, le marché de l'assurance lard a retrouvé ses tendances d'évolution pré-Covid dans un contexte à surveiller de reprise de l'inflation

Sur le plan opérationnel, l'année 2020 a été une année bien particulière. La crise sanitaire liée au Covid-19 a été au centre des préoccupations et a impacté significativement

les assurés. Grâce à la mobilisation exceptionnelle de tous, l'entreprise a fait preuve de résilience et a imaginé des solutions permettant d'assurer la continuité opérationnelle et le maintien d'un service aux assurés de grande qualité. Les mesures restrictives imposées par le gouvernement, en particulier en mars, avril et mai ont eu des incidences majeures sur la fréquence des sinistres, notamment en automobile, permettant à Monceau Générale Assurances d'afficher un ratio combiné brut en très nette amélioration par rapport à 2019.

Mais cette baisse de la sinistralité n'était pas structurelle et si en 2021 l'entreprise a continué à subir de nombreuses contraintes avec les multiples vagues pandémiques qui ont ponctué l'année, elle n'a pas eu à subir de mesure de confinement similaire à 2020. Le lancement des campagnes de vaccination le 27 décembre 2020 et le « quoi qu'il en coûte », qui représente une dépense, sur deux ans, de l'ordre de 200 milliards d'euros pour l'Etat français¹, ont contribué à accompagner la reprise économique qui, après une baisse du PIB de 8pt en 2020, a repris 7pt² en 2021.

Pour autant l'abondance de liquidités apportée par cette politique ne s'est pas traduite par une augmentation ressentie du pouvoir d'achat des assurés. Si le pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut (RDB) des ménages par unité de consommation a bien augmenté de 1,9 %³ en 2021 c'est principalement à la suite du rebond du quatrième trimestre porté par la reprise économique, des baisses d'impôt et des aides versées en fin d'année par le gouvernement pour lutter contre l'inflation. En IARD, Monceau Générale Assurances reste sur un marché où les preneurs d'assurance sont principalement soucieux du prix des contrats qu'ils souscrivent, sans véritablement s'intéresser à l'étendue et la qualité des garanties qui les protègent.

En observant le marché Français de l'assurance de biens et de responsabilité, on constate qu'il bénéficie de la reprise économique et affiche une croissance de +3,8 % qui s'accompagne malheureusement d'une croissance des prestations de +1,7 %⁴.

Si l'activité économique a retrouvé son niveau d'avant crise dès le troisième trimestre, sur la fin de l'année, deux facteurs sont venus perturber la poursuite de cette dynamique, avec une reprise structurelle de l'inflation ; d'une part les difficultés d'approvisionnement qui affectent particulièrement certains secteurs comme l'automobile et le BTP ; d'autre part la cinquième vague de l'épidémie de Covid-19 début novembre 2021, avec l'apparition du variant omicron.

Dans ce contexte nouveau, il est intéressant d'observer qu'en assurance automobile, sur 10 ans, le coût moyen des sinistres augmente plus fortement que la diminution des fréquences⁵. Le coût moyen d'un sinistre augmente en moyenne pour les accidents corporels de +5,7 % par an et de +3,5 % pour les accidents matériels tandis que la fréquence diminue en moyenne respectivement de -1,9 % et -2,4 %.

¹Source : Ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt sur Cnews le 27/09/2021.

²Source : INSEE - 28 janvier 2022.

³Source : INSEE - Informations Rapides - 25 février 2022 - n°51.

^{4,5}Source : France Assureurs - conférence de presse - 30 mars 2022.

En habitation, au niveau du national⁶, l'année 2021 est marquée par une forte hausse de la fréquence des dégâts des eaux. Le coût moyen d'un sinistre augmente en moyenne pour les incendies de +3,7 % par an et de +2 % pour dégâts des eaux alors que la fréquence diminue en moyenne -2,2 % pour l'incendie et augmente de 2,6 % pour les dégâts des eaux.

Cependant, la concurrence sur le marché de l'assurance IARD reste très vive, certains assureurs n'hésitant pas à appliquer une politique tarifaire très agressive, souvent au détriment du niveau de couverture. L'objectif est de capter massivement des assurés et d'appliquer un durcissement systématique de politique de surveillance et de renouvellement les comptes sinistrés.

Ces pratiques viennent atténuer le retournement du marché en terme tarifaire amorcé en 2018 et limitent les capacités d'ajustements tarifaires alors que celles-ci se justifieraient, en particulier dans un contexte de reprise de l'inflation.

Dans ce cadre, pour Monceau Général Assurances, l'année 2021 se traduit par un retour des paramètres techniques à des niveaux comparables à la période d'avant crise sanitaire (2018-2019)

En termes de développement, lorsqu'on observe l'incidence concrète de l'ensemble de ces paramètres sur l'activité de l'entreprise, comme en 2020, on constate une progression du portefeuille (+ 11,9 %). Les facteurs de progression les plus importants sont liés d'une part à l'amplification du développement en Belgique, sous le régime de la libre prestation de services qui représente 17 % du CA de MGA et d'autre part à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et Épargne, qui représente 6 % du CA de MGA.

Les affaires en provenance des réseaux agents généraux, après une légère baisse de -0,5 % en 2020, sont de nouveau en croissance +2,6 % en primes émises. Les branches les plus contributives à cette progression sont la santé (+10 %), l'automobile (+3,2 %) et l'habitation (+5,3 %). En dehors de la santé qui voit son nombre de contrats croître, le nombre de contrats dans les branches automobile et habitation est globalement stable.

Ces résultats sont à analyser dans le cadre de revalorisations tarifaires contenues et d'une nécessité d'améliorer la maîtrise des éléments techniques. L'année 2021 est marquée par une augmentation des charges de sinistre, combinée à une occurrence de plusieurs sinistres graves et au rechargement de certains sinistre antérieurs.

Depuis 2020, l'accent est mis sur la nécessité de concilier volonté de développement et qualité technique des affaires souscrites

En 2009 a été initiée une politique de reconquête dans le domaine de l'assurance IARD, suivi en 2019 d'une stratégie de développement à l'international sous le régime de la libre prestation de services, afin de diversifier les risques opérationnels sur des marchés peu « corrélés ».

En 2021, dans la continuité des travaux initiés en 2020, les équipes ont élaboré des premières mesures qui doivent permettre de concilier à horizon de 3 ans, développement de l'activité IARD en France et qualité des résultats techniques.

Ces premières mesures passent entre autres, par le renforcement du pilotage des affaires souscrites en dehors de la zone de chalandise de l'agent général, par la diversification des risques au-delà de l'automobile et la MRH, notamment sur la santé et l'assurance vie, cette dernière faisant l'objet d'une animation dédiée, par la mise en place d'une franchise en bris de glace automobile, et par un accompagnement spécifique des agents sur la qualité de leur portefeuille. Dans ce cadre, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour les agents généraux consacrant une même volonté de développement maîtrisé à concilier avec des objectifs rigoureux de qualité technique des affaires souscrites.

Pour accompagner cette dynamique, dans le prolongement des efforts menés historiquement, une attention particulière a été portée aux échanges avec le réseau d'agents généraux. Ainsi, après une année 2020 qui n'avait pas permis de tenir des événements en présentiel avec le réseau d'agents généraux, 2021 a vu la reprise de plusieurs rassemblements : tout d'abord, la journée « Jeunes Agents » en juin sur le site de Vendôme : journée d'animation et d'accompagnement dans la durée de l'intégration des agents ayant rejoint récemment le réseau (une dizaine sur les 3 dernières années). Par ailleurs, l'Assemblée Générale annuelle du syndicat Dynagence s'est tenue en septembre 2021 à Cabourg, permettant de remettre en place une plénière d'échanges entre l'ensemble du réseau, la Direction Générale ainsi que les équipes du siège. Enfin, les réunions régionales, en plus petit format, ont également été relancées, avec une première étape dans la région du Grand Est en novembre 2021. Les 3 autres réunions régionales avec les Régions Grand Ouest, Nord Loire et Sud Loire sont prévues en avril 2022.

Enfin, la modernisation du Système d'Information et le déploiement de nouveaux outils se sont poursuivies en 2021. Ainsi la fiche de connaissance client « Mieux Vous Connaître » mis à disposition en 2020 auprès du réseau d'agents généraux dans le cadre de la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, a été déployée en version dématérialisée et peut maintenant être validée grâce à la signature électronique. Depuis fin 2021, le règlement en ligne des quittances est rendu possible pour les clients sur un nouveau site paiement « Monespacemonceau.com ». Enfin, un outil de recherche d'informations exhaustives sur un véhicule, grâce à la connaissance de sa plaque d'immatriculation, a été déployé en milieu d'année sur l'ensemble du réseau d'agents.

Des collaborateurs engagés au cœur des préoccupations de l'entreprise

Sur le plan sanitaire, des restrictions, certes moins sévères que l'année précédente, ont continué de perturber l'environnement. Mais sous le contrôle et l'action du comité de crise constitué en 2020, l'entreprise a su, tout en préservant la santé de ses collaborateurs, maintenir la continuité et le niveau de qualité des prestations.

Ces conditions bien particulières ont été des éléments importants dans la construction de la politique des ressources humaines. Pour accompagner au mieux la dynamique des équipes, un programme important de formation managériale a été décliné et l'entreprise s'est appuyé sur le troisième baromètre « Bien-être au travail Monceau Assurances » initié en juin 2020 et renouvelé en décembre 2020 puis en juin 2021. De manière encourageante, le bien-être général et le niveau de satisfaction professionnelle sont en hausse et les questions portant sur les conditions de travail, par rapport aux conditions habituelles hors période Covid, notamment en termes d'efficacité, de maintien des liens, de motivation et de niveau du moral, affichent des niveaux satisfaisants à très satisfaisants.

Par ailleurs, à partir des enseignements du télétravail expérimenté « en marche forcée » pendant la crise sanitaire Covid-19, il a été décidé de permettre l'accès au télétravail de façon plus pérenne dans le cadre d'un accord qui veille à définir des conditions les mieux adaptées à l'entreprise et à son organisation, en répondant aux attentes des salariés en termes d'autonomie, de flexibilité et de qualité de vie au travail, et en assurant notamment à l'employeur une meilleure efficacité, un levier d'attractivité pour le recrutement et de fidélisation de ses talents.

A noter que trois jours de la semaine sont ouverts au télétravail, deux jours de la semaine n'étant donc pas « télétravaillables », afin de permettre au collectif de travail de maintenir l'informel, le travail transverse et les liens entre collaborateurs, dont nous avons tous pu percevoir l'importance pendant la crise sanitaire et particulièrement lors du premier confinement au printemps 2020.

Enfin, en cohérence avec les objectifs d'amélioration des résultats techniques, un nouvel accord d'intéressement a été signé en 2021. En augmentant l'enveloppe globale de 33 % et en donnant la priorité aux marges techniques sur le volume des primes souscrites dans la détermination de 50 % de cette enveloppe, ce nouvel accord consacre l'attachement historique de l'entreprise d'associer financièrement les collaborateurs à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Des résultats comptables portés par une performance financière exceptionnelle, une structure de bilan renforcée

En 2021, même si les résultats techniques bruts (hors produits de placement) ressortent en perte, les résultats financiers exceptionnels permettent de dégager un résultat net après impôts de 10,6 M€.

Après une année 2020 très marquée par le contexte sanitaire liée au Sars-cov-2, impactant à la fois l'activité commerciale mais également la sinistralité de l'exercice, Monceau Générale Assurances est revenue en 2021 à une activité plus similaire à la période antérieure à cette crise.

En 2021, le développement de l'activité s'est poursuivi avec un chiffre d'affaires de 113,5 M€, en progression de 11,9 % par rapport à 2020. Cette croissance est principalement liée à l'amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés à fin 2018 par Monceau Retraite et Épargne.

La charge de sinistres à fin décembre 2021 s'élève à 89,9 M€, en augmentation de 20,3 % (74,7 M€ en 2020). Cette forte hausse s'explique d'une part par l'augmentation de la charge liée à nos activités en forte croissance (risques statutaires, et activité en Belgique) et, d'autre part, par un retour à une situation antérieure à l'année 2020. Les restrictions et mesures de confinement imposées en 2020 avaient ainsi eu des effets significatifs sur la circulation automobile et par conséquent sur la fréquence des accidents.

D'une façon plus générale, en automobile ainsi qu'en dommages aux biens, toutes garanties confondues, en excluant 2020 on ne constate pas d'augmentation de la fréquence sur les dernières années. En revanche, on note une augmentation des coûts moyens, liée à l'augmentation notable sur les dernières années des coûts matériels, des frais de réparation et des coûts des accidents corporels. Et cette situation devrait très probablement se poursuivre, voire s'accroître, dans le contexte inflationniste actuel.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 28,6 M€ en progression de 12,8 % (+3,7 M€) par rapport à ceux de 2020 dont 2,2 M€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires en Belgique.

Le résultat technique brut est de 5,3 M€, contre à 3,6 M€ en 2020. Hors produits financiers, il s'élève à -6,9 M€, par rapport à une année 2020 atypique à +1,7 M€.

La variation des provisions sur sinistres à payer sur la branche RC auto contribue à expliquer ce résultat technique brut de réassurance (hors produits financiers) négatif, avec une hausse de l'ordre de 7,4 M€ dont 3 M€ sur un sinistre antérieur de 2008.

À noter également l'occurrence de plusieurs sinistres graves (supérieurs à 60 k€) en 2021 : 17 sur le risque automobile, 5 en multirisque agricole et 10 en multirisque habitation (incendies principalement).

Il convient enfin de noter un sinistre important en Belgique, à la suite des fortes inondations qui ont eu lieu mi-juillet 2021, évalué autour de 3,7 M€.

Le résultat de réassurance est de -0.275 M€ en faveur des réassureurs, contre -0.379 M€ un an plus tôt.

En conséquence, après réassurance, le résultat technique s'élève à 5.033 K€, en hausse de 54,2 % par rapport à 2020 (3.265 K€).

Le ratio combiné atteint 105,3 % contre 97,6 % en 2020 et 114,7 % en 2019. Ce ratio déséquilibré confirme l'importance de l'ensemble des actions transverses qui ont été lancées en 2021 afin d'améliorer la qualité des résultats techniques.

En 2021, Monceau Générale Assurances détenait 20,64 % des parts de Monceau Retraite & Épargne et bien que les placements en actions de l'entreprise aient été réduits du fait des contraintes de chocs imposés par Solvabilité 2, cette classe d'actifs demeure importante dans la politique de placements de Monceau Générale Assurances. Cependant, afin de renforcer la solvabilité de MGA en norme S2, il a été décidé en décembre 2021 de céder à la Mutuelle Centrale de Réassurance la participation dans Monceau Retraite & Épargne. Cette opération contribue pour 10,8 M€ à la réalisation d'un résultat financier qui s'élève à 18,6 M€ en comparaison à 2,8 M€ réalisés au titre de 2020. De plus, le stock de plus-values latente s'élève à 8,5 M€, en augmentation de 3,5 M€ par rapport à 2020.

Il n'y a aucune charge d'IS au titre de 2021, MGA pouvant bénéficier pleinement de son déficit fiscal reportable constaté au titre de l'exercice 2018 ainsi que du régime de faveur sur les plus-values de cession Monceau Retraite & Épargne.

Le résultat net est de 10,6 M€ en comparaison à celui de 2020 qui s'élevait à 2,8 M€.

Les fonds propres comptable bonifiés du bénéfice de l'exercice progressent de 45 862 k€ fin 2020 à 56.495 k€ au 31 décembre 2021.

Monceau Générale Assurances jouit d'une situation financière saine, et satisfait à ses obligations en matière de marge de solvabilité. Les capitaux propres de l'entreprise, mesurés selon les critères établis par Solvabilité 2 s'élèvent à 67.608 k€, en hausse de 17.081 k€ par rapport à fin 2020. Ils excèdent l'estimation de la marge de solvabilité à constituer de 21.862 k€.

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale de verser 4 millions d'euros de dividendes et d'affecter 6,6 millions d'euros au compte de report à nouveau.

Filiale

La société possède une filiale à près de 100 %, la SCI Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique de maîtrise des points de ventes et de de son image.

Monceau Agences Immobilier n'a pas réalisé d'opérations d'acquisition cette année. L'entreprise possède et gère un parc de 30 points de vente.

Les loyers encaissés au cours de l'exercice 2021 progressent de 732 k€ à 749 k€. L'exercice 2021 se conclut par un gain de 119 k€. Les fonds propres comptables sont positifs, à hauteur de 156 k€, sachant que le patrimoine détenu est d'une valeur sensiblement supérieure à sa valeur comptable.

Les conclusions des experts, qui permettent de disposer d'une valorisation incontestable du patrimoine de la société, fixent les plus-values latentes sur le patrimoine à 978 k€ contre 1 028 k€ un an plus tôt. L'ensemble du patrimoine de Monceau Agences Immobilier, à l'exception des acquisitions les plus récentes dont les travaux de rénovation ne sont pas achevés, a fait l'objet d'une expertise par Cushman & Wakefield et BNP Expertises au cours de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2021, la valeur de l'entreprise MAI est estimée à 1134 k€ contre 1065 k€ un an auparavant.

Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2021, commente les principales informations comptables et financières, et présente le compte de résultat de l'exercice et le bilan arrêté au 31 décembre 2021.

En 2021, les primes acquises à l'exercice poursuivent leur progression, de + 11,9 % à 113.443 k€, avec une amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services, pour un montant de primes émises de 19.777 k€, et par la montée en puissance d'un portefeuille de risques statutaires de collectivités locales souscrit via un cabinet de courtage spécialisé. Les affaires en provenance des réseaux d'apporteurs traditionnels de l'entreprise, agents généraux et courtiers sont en légère croissance de + 2,6 % en primes émises.

Le résultat technique brut de réassurance se solde par un gain de 5.310 k€ contre 3.644 k€ pour 2020. Cependant, hors produits financiers, le résultat technique brut de réassurance affiche un déficit de -6.931 k€. Ce résultat technique négatif s'explique principalement par la réévaluation en hausse de provisions sur sinistres à payer sur la branche RC automobile de l'ordre de 7,4 M€ dont 3 M€ sur un sinistre antérieur de 2008 et par les inondations survenues en juillet 2021 en Belgique pour environ 3.7 M€.

Le résultat technique net de réassurance ressort en excédent de 5.033 k€. La politique financière de l'exercice s'est inscrite dans le cadre défini conjointement avec les autres sociétés françaises associées à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Les produits financiers ont fortement progressé, atteignant, en nets de charges, 18.603 k€ contre 2.781 k€ en 2020. Les frais d'acquisition, de gestion et autres charges techniques s'élèvent à 29.556 k€, et progressent de 15,6 %, plus vite que l'encaissement. Du fait de l'existence d'un important déficit fiscal reportable de l'exercice 2018, l'exercice 2021 ne supporte pas d'impôt et se solde par un excédent de 10.633 k€, en nette progression par rapport au résultat de 2.822 k€ affiché au terme de 2020.

La société n'a pas modifié son système de gouvernance au cours de l'exercice.

Appréciée selon les normes actuelles, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la solvabilité de Monceau Générale Assurances est largement assurée : les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 67.608 k€, et couvrent à 148 % la marge de solvabilité requise, évaluée à 45.746 k€, soit un taux de couverture très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Les résolutions

Au terme de ce rapport, avant de donner la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les agents généraux de Monceau Assur'agence, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L.225-37 du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise pour qu'il soit joint au rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale et publié avec l'ensemble du rapport annuel.

I. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monceau Générale Assurances est une société anonyme administrée par un conseil d'administration dont la composition figure en tête du présent rapport annuel. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans, leur mandat étant renouvelable. Les mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés et déclarés par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2020 sont présentés au point 6.6 de l'annexe aux comptes.

II. Exercice de la direction générale

Initialement gouverné par un directoire et un conseil de surveillance lors de sa fondation, la société anonyme Monceau Générale Assurances a adopté en 2010 un mode plus classique de gouvernance avec l'institution d'un conseil d'administration afin de permettre la séparation des fonctions de Président de celles de Direction générale.

Le Président ayant atteint l'âge limite fixé par les statuts, le conseil d'administration a choisi, en 2015, de confier la présidence au directeur général alors en fonction.

Par une décision du 19 juin 2018, le conseil d'administration, considérant que le cumul n'ayant plus lieu d'être, a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat du directeur général.

Les statuts de la société prévoient que, pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 78 ans. Lorsque cette limite est atteinte, ses fonctions cessent à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant la date anniversaire du président.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur et il est rééligible.

Le conseil d'administration nomme le directeur général, sur proposition du président, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 68 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général ; le conseil d'administration peut néanmoins décider de prolonger cette limite d'âge pour une durée ne dépassant pas trois ans.

Depuis le 19 juin 2015, le conseil d'administration est présidé par M. Gilles Dupin, alors que la direction générale de Monceau Générale Assurances était exercée pour l'exercice 2020 par M. Jean-Marc Poisson, nommé à cette fonction le 19 juin 2018.

III. Conventions réglementées

Monceau Générale Assurances ne participe qu'à une seule convention conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant de droits de vote significatifs et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) de MGA. Il s'agit d'une convention d'assurance de flotte automobile de 1^{ère} catégorie signée le 2 janvier 2020, liant Monceau Générale Assurances, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance ainsi que le courtier AgorAssur. Cette convention d'assurance de flotte automobile a été présentée et approuvée par le conseil d'administration.

Ce point est vérifié annuellement par les commissaires aux comptes, qui établissent et présentent un rapport spécial sur ces conventions réglementées à l'assemblée générale.

IV. Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Il n'existe actuellement, dans la société Monceau Générale Assurances, aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Annexe : Eléments à fournir dans le cadre du rapport de gestion

1 Délais de paiement des fournisseurs

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

1.1 Factures non réglées

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					-	-					-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées						-						-
Nombre de factures exclues						-						-
Montant total des factures exclues (TTC)						-						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :						Délais contractuels : Délais légaux :					

1.2 Factures en retard de paiement

	Article D. 441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					-	-					-
Montant cumulé des factures concernée (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du montant							-	-	-	-	-	-
Total des factures émises dans l'année (TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							-					
Montant total des factures exclues (TTC)							-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :						Délais contractuels : Délais légaux :					

2

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercices concernés					
Nature des indications	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	116 536	104 130	93 958	85 839	93 645
Résultat avant impôts et participation des salariés	11 598	3 678	3 401	666	3 973
Impôts sur les bénéfices	-	440	315	- 67	- 41
Participation des salariés au titre de l'exercice	965	416	615	440	589
Résultat après impôts et participation des salariés	10 633	2 822	2 471	- 6 041	118
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	7,089	1,881	1,647	- 4,027	0,079
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	65	60	60	40	40
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	-	-	-	-	-



Compte de résultat au 31 décembre 2021

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2020
1 Primes	113 443	- 49 632	63 811	57 286
1a Primes	116 536	- 49 632	66 904	60 168
1b Variation de primes non acquises	- 3 092	-	- 3 092	- 2 882
2 Produits des placements alloués	12 242	-	12 242	1 887
3 Autres produits techniques	-	-	-	-
4 Charges des sinistres	- 89 880	35 134	- 54 746	- 43 755
4a Prestations et frais payés	- 74 918	28 100	- 46 818	- 43 024
4b Charges des provisions pour sinistres	- 14 962	7 034	- 7 928	- 731
5 Charges des autres provisions techniques	- 926	236	- 690	680
6 Participation aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	- 28 636	13 985	- 14 651	- 12 159
7a Frais d'acquisition	- 18 668	-	- 18 668	- 16 769
7b Frais d'administration	- 9 969	-	- 9 969	- 8 145
7c Commissions reçues des réassureurs	-	13 985	13 985	12 755
8 Autres charges techniques	- 919	-	- 919	- 651
9 Variation de la provision pour égalisation	- 13	-	- 13	- 24
Résultat technique non vie	5 310	- 276	5 034	3 265

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2021	2020

1 Résultat technique non vie	5 034	3 265
3 Produits des placements	19 194	3 811
3a Revenu des placements	677	521
3b Autres produits des placements	0	581
3c Profits provenant de la réalisation des placements	18 517	2 709
4 Produits des placements alloués	-	-
5 Charges des placements	- 590	- 1 031
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 337	- 308
5b Autres charges des placements	- 195	- 135
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 58	- 587
6 Produits des placements transférés	- 12 242	- 1 887
7 Autres produits non techniques	97	49
8 Autres charges non techniques	- 153	- 152
9 Résultat exceptionnel	259	- 378
9a Produits exceptionnels	1 606	1 256
9b Charges exceptionnelles	- 1 346	- 1 634
10 Participation des salariés	- 965	- 416
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 440
12 Résultat de l'exercice	10 633	2 822

Bilan au 31 décembre 2021

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

31/12/2021 31/12/2020

	31/12/2021	31/12/2020
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	78	78
3 Placements	143 819	122 001
3a Terrains et constructions	60	62
3b Placements dans des entreprises liées	31 787	29 268
3c Autres placements	111 266	91 957
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	706	714
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	79 631	72 361
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	73 058	66 024
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	6 573	6 337
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	44 315	35 507
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	33 002	28 482
6aa Primes restant à émettre	- 1 518	- 1 595
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	34 520	30 077
6b Créances nées d'opérations de réassurance	263	233
6c Autres créances	11 049	6 792
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	440	0
6cc Débiteurs divers	10 609	6 791
7 Autres actifs	2 088	1 127
7a Actifs corporels d'exploitation	285	308
7b Comptes courants et caisse	1 803	818
8 Comptes de régularisation - Actif	7 679	6 390
8a Intérêts et loyers acquis non échus	123	59
8b Frais d'acquisition reportés	7 338	6 148
8c Autres comptes de régularisation	218	184
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	277 610	237 463

2

PASSIF

31/12/2021

31/12/2020

1 Capitaux propres	56 495	45 862
1a Capital appelé	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	10 221	10 221
1d Report à nouveau	5 641	2 819
1e Résultat de l'exercice	10 633	2 822
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	188 429	169 436
3a Provisions pour primes non acquises non vie	39 677	36 585
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	138 124	123 162
3e Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	448	435
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	10 180	9 254
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	38	71
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11 537	9 363
7 Autres dettes	20 691	12 493
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9 771	6 268
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 382	1 719
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	6	57
7e Autres dettes	5 532	4 449
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	750	180
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 919	1 918
7ed Créanciers divers	2 863	2 351
8 Comptes de régularisation - Passif	419	239
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	277 610	237 463

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport du conseil d'administration décrit l'activité développée par la société durant l'exercice 2021, et présente les comptes arrêtés au 31 décembre.

Après une année 2020 très marquée par le contexte sanitaire de la Covid-19, impactant à la fois l'activité commerciale mais également la sinistralité de l'exercice, nous sommes revenus en 2021 à une activité plus similaire à la période antérieure à cette crise.

Dans ce contexte, le développement de l'activité s'est poursuivi en 2021 avec un chiffre d'affaires de 116.5 M€, en progression de 11,9 % par rapport à 2020. Cette croissance est principalement due à l'amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et Épargne.

- 88.842 k€ au titre des agents/courtiers ;
- 19.777 k€ au titre de l'activité en Belgique ;
- 7.129 k€ au titre du portefeuille de risque statutaire.

Le réseau d'agents représente à lui seul une croissance de 2,6 %. Les branches les plus contributives à cette progression sont la santé (+10 %), l'automobile (+3,2 %) et l'habitation (+5,3 %). Par ailleurs, notre désengagement progressif sur le risque immeuble se poursuit (-5,2 %).

Cette croissance du chiffre d'affaires sur le périmètre du réseau d'agents généraux s'explique pour beaucoup par nos revalorisations 2021 puisque le stock de contrats est resté stable à 240 600 contrats. A noter que la durée de vie moyenne d'un contrat est restée identique à fin 2020 ; il s'établit à 7,1 ans.

Ainsi, ce sont les branches assurances de personnes et le développement de l'activité en Belgique, qui ont été les principaux leviers de croissance en 2021.

La charge de sinistres à fin décembre 2021 s'élève à 89.9 M€ et est en augmentation de 20,27 % (74.7 M€ en 2020). Cette forte hausse s'explique d'une part par l'augmentation de la charge liée à nos activités en forte croissance (risques statutaires, et activité en Belgique), et d'autre part par un retour à une situation antérieure à l'année 2020 qui se caractérisait par une sinistralité conjoncturellement plus basse. Les restrictions et mesures de confinement imposées avaient ainsi eu des effets significatifs sur la circulation automobile et par conséquent sur la fréquence des accidents. Ce qui explique en majeure partie l'augmentation de +25 % de la charge sinistres sur le risque automobile en 2021.

D'une façon plus générale, en automobile ainsi qu'en dommages aux biens, toutes garanties confondues, nous ne constatons pas d'augmentation de la fréquence sur les dernières années. En revanche, nous notons une forte augmentation des coûts moyens, liée à l'augmentation notable sur les dernières années des coûts matériels et des frais de réparation. Et cette situation va très probablement se poursuivre, voire s'accroître, dans le contexte inflationniste actuel.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 28.6 M€ en progression de 12,8 % (+3.7 M€) par rapport à ceux de 2020 dont 2.2 M€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires en Belgique.

Le résultat technique brut est de 5.3 M€ par rapport à 3.6 M€ en 2020, hors produits financiers il s'élève à -6.9 M€ par rapport à une année 2020 atypique à +1.7 M€.

La variation des provisions sur sinistres à payer sur la branche RC auto contribue à expliquer ce résultat technique brut de réassurance (hors produits financiers) négatif avec une hausse de l'ordre de 7.4 M€ dont 3 M€ sur un sinistre antérieur de 2008.

A noter également l'occurrence de plusieurs sinistres graves (>60 k€) en 2021 : 17 sur le risque automobile, 5 en multirisque agricole et 10 en multirisque habitation (incendies principalement).

Il convient enfin de noter un sinistre important en Belgique, à la suite des fortes inondations qui ont eu lieu mi-juillet 2021, évalué autour de 3.7 M€.

Le résultat de réassurance est de -0.275 M€ en faveur des réassureurs contre -0.379 M€ un an plus tôt.

En conséquence, après réassurance le résultat technique s'élève à 5.033 K€, en hausse de 54,16 % par rapport à 2020 (3.265 K€).

Le ratio combiné atteint 105,3 % contre 97,6 % en 2020 et 114,7 % en 2019. Ce ratio déséquilibré confirme l'importance de l'ensemble des actions transverses qui ont été lancées courant 2021 afin d'améliorer cette situation et de redresser de façon prioritaire les comptes techniques de Monceau Générale Assurances.

En 2021 Monceau Générale Assurances détenait 20,64 % des parts de Monceau Retraite & Épargne et bien que les placements en actions de l'entreprise aient été réduits du fait des contraintes de chocs imposés par Solvabilité 2, cette classe d'actifs demeure importante dans la politique de placements de Monceau Générale Assurances. Dans ce cadre, les conclusions du rapport Orsa ayant souligné la fragilité de la solvabilité de MGA en norme S2, il a été décidé en décembre 2021 d'alléger la poche la plus pénalisée des actifs en cédant à la Mutuelle Centrale de Réassurance sa participation dans Monceau Retraite & Épargne. Cette opération contribue pour 10.8 M€ à la réalisation d'un résultat financier qui s'élève à 18.6 M€ en comparaison à 2.8 M€ réalisés au titre de 2020. De plus, le stock de plus-values latente s'élève à 8.5 M€, en augmentation de 3.5 M€ par rapport à 2020.

Il n'y a aucune charge d'IS au titre de 2021, MGA pouvant bénéficier pleinement de son déficit fiscal reportable constaté au titre de l'exercice 2018 ainsi que du régime de faveur sur les plus-values de cession Monceau Retraite & Épargne.

Le résultat net est de 10.6 M€ en comparaison à celui de 2020 qui s'élevait à 2.8 M€.

Prenant en compte le résultat qu'il est proposé à l'assemblée générale d'affecter au report à nouveau, les fonds propres au 31 décembre 2021 s'établissent à 56.495 k€ contre 45.862 k€ à fin 2020.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La guerre qui se déroule depuis février 2022 en Ukraine affectera l'exercice 2022 sans toutefois remettre en cause la solidité financière du groupe Monceau Assurances.

On ne peut à l'heure actuelle estimer de manière précise les impacts de cette guerre sur nos comptes 2022 mais rien aujourd'hui ne remet en cause l'hypothèse de la continuité d'exploitation retenue pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2021 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2021.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 2015-11.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du code général des impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R 343-9 du code des assurances.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil national de la comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA ;
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ;
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apéritif, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes ;
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés ;
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Règles et méthodes d'amortissements

La méthode d'amortissement utilisé est la méthode linéaire.

Le matériel de transport est amorti sur 5 ans, le mobilier sur 10 ans et le matériel informatique sur 3 ans.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2021, MGA aurait eu à régler à la Mutuelle Centrale de Réassurance un montant de 37.517 milliers d'euros.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	51	-	-	-	51
Parts de sociétés immobilières non cotées	45	-	-	-	45
TOTAL BRUT	96	-	-	-	96

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	34	2	-	36
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	34	2	-	36

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	17	15
Parts de sociétés immobilières non cotées	45	45
TOTAL NET	62	60

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	11 741	400	- 11 741	-	400
Obligations	11 840	13 860	-	-	25 700
Créances rattachées à des participations	5 687	-	-	-	5 687
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
TOTAL	29 268	14 260	- 11 741	-	31 787

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	11 741	400
Obligations	11 840	25 700
Créances rattachées à des participations	5 687	5 687
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	29 268	31 787

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2021

Intitulé	Montant à l'ouverture	Effet change	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	51 287	326	28 071	- 32 652	-	47 032
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	19 699	-	8 049	- 7 283	-	20 464
OPCVM Monétaire	20 410	-	38 017	- 15 218	-	43 209
Dépôt et Cautionnement	561	-	-	-	-	561
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	714	-	103	- 112	-	706
TOTAL BRUT	92 671	326	74 240	- 55 265	-	111 972

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	51 287	47 032
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	19 699	20 464
OPCVM Monétaire	20 410	43 209
Dépôt et Cautionnement	561	561
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	714	706
TOTAL NET	92 671	111 972

4.1.4 État récapitulatif des placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2020
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	5 783	5 749	5 901	5 749
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	424	424	424	11 746
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	95 502	95 502	103 509	83 762
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	40 716	40 647	40 996	19 433
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	706	706	706	714
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	561	561	561	561
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-

11. Total des lignes 1 à 10	143 692	143 589	152 096	121 964
dont :				
- placements évalués selon l'article R. 343-9	40 716	40 647	40 996	19 433
- placements évalués selon l'article R. 343-10	102 976	102 942	111 100	102 532
- placements évalués selon l'article R. 343-13	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	142 425	142 322	150 830	120 690
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 266	1 266	1 266	1 275
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les titres non cotés s'élèvent à 39 174 k€ en valeur brute au 31/12/2021.

a) Rapprochement entre l'Etat des placements et le montant des placements au bilan

	2021			2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	143 692	143 819	152 096	122 032	122 001	127 005
Amortissement de décote	-	0	-	-	0	-
Amortissement de surcote	-	230	-	-	37	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	143 692	143 589	152 096	122 032	121 964	127 005

b) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs au poste « terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2020
Immeubles d'exploitation	96	62	214	62
Droits réels	51	17	85	17
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	45	45	129	45
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
TOTAL	96	62	214	62

c) Solde non encore amorti ou non encore repris... à l'article R343-9

	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Valeur de remboursement	38 670	17 315
Valeur nette	40 647	19 433
SOLDE NON AMORTI	- 1 977	- 2 118

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRECE TV12:151042 GDP LKD SEC.	3 150	-	-	3
Total Grèce	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 150	-	-	3

4.1.5 Créances au 31 décembre 2021

	Montant au 31/12/2021	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2020
Primes à émettre	- 1 518	- 1 518	-	- 1 595
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	34 520	33 206	1 314	30 077
Créances nées d'opérations de réassurance	263	263	-	233
Autres créances	11 049	10 991	58	6 792
TOTAL	44 315	42 943	1 372	35 507

4.1.6 Compte de régularisation - actif

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Intérêts courus non échus	123	59
Frais d'Acquisition Reportés	7 338	6 148
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	218	184
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	7 679	6 390

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 41103 Vendôme cedex	Société civile	99,78 %	45	156	749	119	-	5 687	-

4.1.8 Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Montant en devises		Contre-valeur en milliers d'euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Total général					
Zone euro					
		-	-	-	-
1/ Total zone européenne		-	-	-	-
Canada	CAD	-	-	-	-
Suisse	CHF	5 167	-	5 001	-
2/ Total hors Union Européenne		5 167	-	5 001	-
TOTAL GÉNÉRAL		5 167	-	5 001	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2021
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	10 221	-	-	10 221
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous-total	40 221	-	-	40 221
Report à nouveau	2 819	2 822	-	5 641
Résultat de l'exercice	2 822	7 811	-	10 633
TOTAL	45 862	10 633	-	56 495

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2021	31/12/2020
Dommages Corporels individuels	341	-	33
Dommages Corporels collectifs	81	6	2
R.C Automobile	8 983	1 860	1 483
Dommages Automobile	15 297	-	-
Dommages aux biens des particuliers	6 557	762	204
Dommages aux biens des professionnels	1 461	-	428
Dommages aux biens agricoles	458	154	-
Catastrophes naturelles	887	-	-
Responsabilité Civile	1 367	-	-
Pertes pécuniaires	1	-	-
Assistance	2 131	127	86
Divers	2 096	-	-
Transport	16	-	-
Dommages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	2	-	-
Total	39 677	2 908	2 236

4.2.4 Évolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2017	2018	2019

Exercice 2019			
Réglements	56 202	54 985	35 851
Provisions	12 760	18 509	33 038
Total charge de sinistres	68 962	73 494	68 889
Primes Acquisées	82 199	84 562	88 331

Ratio S/P	83,90 %	86,91 %	77,99 %
-----------	---------	---------	---------

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2017	2018	2019	2020

Exercice 2020				
Réglements	59 063	58 744	54 512	34 485
Provisions	6 771	14 852	16 979	38 534
Total charge de sinistres	65 835	73 597	71 492	73 019
Primes Acquisées	82 317	84 613	86 215	98 897

Ratio S/P	79,98 %	86,98 %	82,92 %	73,83 %
-----------	---------	---------	---------	---------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021

Exercice 2021					
Réglements	57 810	55 868	50 600	49 553	47 756
Provisions	5 342	10 938	10 868	20 162	46 729
Total charge de sinistres	63 151	66 806	61 468	69 715	94 485
Primes Acquisées	82 337	84 664	86 314	104 239	107 476

Ratio S/P	76,70 %	78,91 %	71,21 %	66,88 %	87,91 %
-----------	---------	---------	---------	---------	---------

Libellé	2021			2020
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	117 858	66 024	51 834	51 202
Réglements de l'exercice sur antérieurs	25 856	12 086	13 770	15 430
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	87 888	55 312	32 576	30 842
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	4 114	1 374	5 488	4 930

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R.343-10, a été en grande partie reprise en 2012 ; le solde s'élevant à 76 k€ a été repris en 2013. Aucune dotation ni reprise n'a eu lieu depuis.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Retraite	-	-
Risques et Charges	38	71
TOTAL	38	71

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2021	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2020
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	11 537	11 537		9 363
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9 771	9 771		6 268
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 382	5 382		1 719
Dettes envers les établissements de crédits	6	6		57
Autres dettes	5 532	5 532		4 449
TOTAL	32 228	32 228		21 856

4.2.8 Comptes de régularisation - passif

Libellé	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	419	239
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	419	239

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2021	2020
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	750	180
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	361	352
État		
Taxes	1 412	1 459
Autres charges à payer	146	108
Autres charges à payer	2 863	2 351
TOTAL	5 532	4 449
Produits à percevoir	2021	2020
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	7 041	6 791
TOTAL	7 041	6 791

4.3 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	369	324
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	369	324
Engagements reçus	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Comptes gagés par les réassureurs	69 339	62 074
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	69 339	62 074

5 Notes sur les postes du compte de résultat

Voir tableau page suivante.

	Total	Domages corporels individuels (20)	Domages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Domages aux biens des particuliers (24)	Domages aux biens des professionnels (25)	Domages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Crédit Cautiion (37/38)	LPS depuis la France (39)	Total Affaires Directes	Acceptations
Primes acquises	113 443	5 505	9 694	15 465	28 338	15 200	4 513	2 339	2 434	3 371	4 062	4 927	- 33	227	0	382	0	17 002	96 424	18
Primes	116 536	5 510	9 627	15 447	28 607	15 419	4 437	2 294	2 453	3 388	4 062	4 923	- 29	219	0	382	0	19 777	96 740	18
Variation de primes non acquises	- 3 092	- 5	66	18	- 269	- 219	75	45	- 20	- 16	0	5	- 4	8	0	0	0	- 2 776	- 316	0
Charges de prestations	- 89 880	- 2 409	- 8 827	- 20 698	- 20 564	- 11 690	- 582	- 2 902	- 506	- 2 351	- 1 427	- 4 113	83	- 143	178	284	4	- 14 255	- 75 664	39
Prestations et frais payés	- 74 918	- 2 828	- 6 288	- 13 311	- 19 325	- 10 679	- 3 194	- 1 273	- 1 659	- 2 466	- 1 546	- 3 849	63	- 134	- 43	- 248	0	- 8 163	- 66 780	25
Variation des provisions pour prestations	- 14 962	419	- 2 539	- 7 387	- 1 240	- 1 011	2 612	- 1 629	1 153	115	119	- 264	20	- 9	222	532	4	- 6 092	- 8 884	14
Solde de souscription	23 563	3 096	867	- 5 233	7 774	3 510	3 930	- 563	1 928	1 020	2 635	814	51	83	178	666	4	2 746	20 760	57
Frais d'acquisition	- 18 667	- 744	- 1 664	- 2 510	- 4 522	- 2 959	- 810	- 418	- 320	- 352	- 725	- 877	5	- 33	0	- 78	0	- 2 657	- 16 009	- 1
Autres charges nettes de gestion	- 11 828	- 1 706	- 1 068	- 1 639	- 1 930	- 1 767	90	- 319	- 110	- 405	- 378	- 381	0	- 13	- 10	- 63	0	- 2 115	- 9 701	- 11
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 30 495	- 2 450	- 2 733	- 4 149	- 6 453	- 4 726	- 719	- 737	- 430	- 758	- 1 103	- 1 258	5	- 46	- 10	- 141	0	- 4 772	- 25 710	- 12
Produits nets des placements	12 242	155	618	3 309	2 120	1 599	418	290	140	810	278	337	3	11	- 28	390	50	1 716	10 501	25
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	12 242	155	618	3 309	2 120	1 599	418	290	140	810	278	337	3	11	- 28	390	50	1 716	10 501	25
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 49 632	- 2 443	- 4 300	- 7 089	- 12 882	- 6 898	- 2 172	- 1 066	- 2 434	- 1 510	- 1 833	- 88	4	- 101	0	- 22	0	- 6 800	- 42 832	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	28 100	1 105	2 459	5 387	7 256	3 944	1 677	471	1 622	941	476	- 125	- 45	50	0	0	0	2 883	25 217	0
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	7 270	- 284	1 097	5 474	458	582	- 1 990	795	- 1 142	- 87	- 55	0	- 18	3	0	0	0	2 437	4 833	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	13 985	- 81	1 224	1 666	4 150	2 240	618	362	699	419	485	64	- 1	33	0	0	0	2 108	11 877	0
Solde de réassurance	- 276	- 1 702	480	5 439	- 1 018	- 132	- 1 867	561	- 1 255	- 237	- 927	- 148	- 60	- 14	0	- 22	0	628	- 904	0
Résultat technique	5 034	- 901	- 769	- 634	2 423	250	1 762	- 449	383	835	883	- 255	- 1	33	140	893	54	318	4 647	69
Hors compte																				
Provisions pour primes non acquises à la clôture	39 677	341	81	6 536	11 714	6 053	1 461	458	887	1 367	1 548	1 914	1	79	0	0	0	7 235	32 440	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	36 585	336	148	6 554	11 444	5 835	1 537	503	867	1 350	1 548	1 919	- 4	87	0	0	0	4 459	32 124	2
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	138 124	1 057	7 490	60 438	11 680	12 532	5 975	3 469	8 192	9 493	1 496	957	71	28	- 249	3 464	442	11 556	126 537	32
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	123 162	1 476	4 951	53 051	10 441	11 520	8 587	1 840	9 346	9 607	1 615	693	91	19	- 27	3 996	446	5 464	117 653	46
Autres provisions techniques à la clôture	10 628	368	791	7 959	- 1	762	- 11	158	0	256	0	126	27	0	- 1	6	0	0	10 440	188
Autres provisions techniques à l'ouverture	9 689	33	893	7 590	- 1	205	417	4	0	252	0	85	27	0	- 1	6	0	0	9 511	178

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 12 242 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au pro-rata des provisions techniques nettes de réassurance d'une part, et des capitaux propres d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	243
Frais externes de gestion	72
Frais internes	23
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	339
Amortissement des différences de prix de remboursement	195
Amortissement matériel service financier	-
Dotations à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	195
Moins-values réalisées	3
Dotations à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	58
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	591

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	11
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	666
Revenus des placements	677
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	0
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	0
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	18 517
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	18 517
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	19 194

NET	18 603
------------	---------------

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	553	1 489	781	72	304	3 200
Charges internes	1 372	2 531	1 141	23	587	5 655
Dotations aux amortissements et aux provisions	52	73	47	-	26	198
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 977	4 093	1 969	96	917	9 053

5.4 Charges de personnel

	2021	2020
Salaires	65	60
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	24	25
Autres	-	-
TOTAL	89	85

L'entreprise n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici ne relèvent que de la quote-part d'intéressement, versée aux collaborateurs des Gie auxquels adhère MGA, et revenant à l'entreprise.

La rémunération versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués s'élève par ailleurs à 65.000 €.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	1 119	991
Cession d'éléments d'actif	0	0
Divers	446	139
Reprise provisions risques & charges	40	126
Total	1 606	1 256
Charges exceptionnelles		
Indemnités compensatrices	1 165	310
Cession d'éléments d'actif	0	0
Divers	153	1 308
Dotations provisions risques & charges	28	17
Total	1 346	1 634
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	259	- 379

5.6 Primes brutes émises

	2021	2020
Primes d'assurance directe en France	96 758	91 753
Primes d'assurance directe en UE	19 777	12 377
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	116 535	104 130

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2021, 9.100 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration.

6.3 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du code des assurances, le conseil d'administration de MGA a désigné la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège est situé au 36-38 rue de Saint Pétersbourg à Paris 8e, pour établir des comptes combinés intégrant les comptes sociaux de l'entreprise.

<p>Marc Billaud</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance <p>Autres mandats : Néant</p>
<p>Philippe Charté</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de l'Association de prévention routière du Loir et Cher
<p>François Cochet</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-Président de l'Etoile (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats : Néant</p>
<p>Michel Cornet</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
<p>Gilles Dupin</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Président de Domaine de Molières (SAS) <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm) ▪ Contrôleur de gestion du GIE Monceau gestion immobilier (MGI) ▪ Président Amicale des cadres de la mutualité ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Administrateur délégué de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau Life & Pension Holding (Luxembourg)

<p>suite des mandats de Gilles Dupin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du conseil d'administration de Vitis Life (Luxembourg) ▪ Gérant de Sarp Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg) ▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Président de Monceau International SA (Luxembourg) ▪ Président de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Président de Sogimme II (Luxembourg) ▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc) ▪ Administrateur de Wafa Assurance (Maroc) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie) ▪ Administrateur de la Finanziaria Veneta Costruzioni S.r.l (Italie) ▪ Représentant de Monceau International SA auprès d'Aedes (Belgique) ▪ Administrateur de Alma Platinum IV (Luxembourg) ▪ Gérant agréé de G2J Conseil Sarl (société de conseil) ▪ Gérant de Gann (SCI) ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Global Sélection ▪ Co-gérant Prince Henri ▪ Vice-président association ILAC ▪ Co-gérant de la Ferme de Maudou
<p>Gilles Boezennec</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de l'A.M.I.R.E.P. (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)
<p>Anne-Cécile Martinot</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance élu par les salariés (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Gestion Immobilier (Gie) ▪ Contrôleur de gestion du Service Central des Mutuelles ▪ Contrôleur de gestion de la Fngrp ▪ Gérant de Monceau LuxImmo 46 (Luxembourg) ▪ Gérant de Monceau LuxImmo 48 (Luxembourg) ▪ Administrateur catégorie A de Sogimme II (Luxembourg) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Administrateur d'Avenir Retraite (association souscriptrice) ▪ Membre de l'Amicale des cadres de la mutualité

<p>Paul Tassel</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) ▪ Membre du conseil de surveillance de Wedou Assurances (société par action simplifiée de courtage) ▪ Président de Services en assurance, réassurance et prévoyance (société par action simplifiée) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Participations (Luxembourg) ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Président d'Avenir Retraite (association souscriptrice) ▪ Administrateur de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)
<p>Jean-Pierre Thiolat</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Membre du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président d'honneur de la Prévention Routière du Loir et Cher (association loi 1901) ▪ Contrôleur de gestion de Monceau assurances dommages (Gie) ▪ Administrateur de l'Amirep (association loi 1901) ▪ Membre de l'association des auditeurs de l'IHEDN ▪ Président ou Gérant de sociétés civiles familiales
<p>René Vandamme</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</i> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : <i>Néant</i></p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</i> ▪ <i>Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)</i> ▪ <i>Président du comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance</i> ▪ <i>Président du comité d'audit de Capma & Capmi</i> ▪ <i>Membre du comité d'audit de Mudétaf</i> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg)</i> ▪ <i>Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg)</i> ▪ <i>Président du comité d'audit de Monceau Participations SA (Luxembourg)</i> ▪ <i>Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances</i>

<p>Hubert-Louis Vuitton</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la Fédération des chasseurs de Loir et Cher ▪ Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre ▪ Vice-Président de la Fédération Nationale des Chasseurs
<p>Jérôme Sennelier</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Gérant de Monceau Patrimoine Conseil (Sarl) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau assurances dommages (Groupement d'intérêt économique) ▪ Administrateur de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Groupement d'intérêt économique) ▪ Trésorier de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)
<p>Christophe Gibaud</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Gérant de AgorAssur (Sarl à associé unique) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats : Néant</p>

6.5 Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1 499 994 actions soit	99,9996000 %
Sarp Europe	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Participations SA	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	1 action soit	0,0000667%
Monceau International SA	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %



Les résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2022

A titre ordinaire :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à 5 641 252,47 euros et le résultat de l'exercice s'élevant à 10 633 007,75 euros, décide, sur proposition du conseil d'administration, de verser un dividende de quatre millions euros (4.000.000 EUR), par distribution de 37,62 % du résultat de l'exercice et affectation en report à nouveau de 6 633 007,75 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2021 un montant de 11.550 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme M. Dominique Vigneron en remplacement de M. Gilles Dupin, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. René Vandamme.
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Thiolat.
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Marc Billaud.
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Michel Barbet-Massin de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars, à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale propose de nommer pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

CBA
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A titre extraordinaire :

Première résolution

L'assemblée générale, prenant notamment en compte l'évolution de la législation, décide de procéder à une mise à jour globale des statuts tel que présenté en séance.

Une copie intégrale des statuts mis à jour sera annexée au procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Monceau Générale Assurances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Monceau Générale Assurances détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2021, les placements financiers non cotés de Monceau Générale Assurances s'élevaient à 39,2 M€ (cf. note 4.1.4, des annexes des comptes annuels de Monceau Générale Assurances, représentant 27,3% du total actifs financiers (143,7 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et de la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2021 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2021,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Provision pour sinistres non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 138,1 millions d'euros, représentent le poste le plus important du passif.

Elles correspondent aux sinistres survenus non payés, et intègrent une part de frais afférents à la gestion des sinistres et une estimation des sinistres à payer, non connus ou tardifs.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes selon les modalités décrites dans la note 3.2 « Sinistres » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prise de connaissance de la conception et tests d'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,
- Rapprochements entre les données utilisées dans le calcul des provisions avec les données comptabilisées,
-

- Contre-valorisation, par sondage, des provisions pour sinistres tardifs et revue des hypothèses utilisées pour le calcul,
- Appréciation de la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Analyse, par sondage, sur des sous-risques significatifs, du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monceau Générale Assurances par votre assemblée générale de 2000 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 21ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1ère année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris-La Défense, le 1^{er} juin 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume Wadoux

Deloitte & Associés



Estelle Sellem





mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com

